



DEMANDE D'ESTIMATION

La demande doit être remise au secrétariat communal, au bureau des impôts ou envoyée à l'ECA Jura, case postale 371, 2350 Saignelégier.

Pour le bâtiment N° Rue, lieu de situation
Commune

Destination

par ex. habitation, grange, atelier, fabrique

Motif de la demande

nouvelle construction, transformation, annexe

Propriétaire : nom, prénom

Profession

Tél.

Adresse avec numéro postal

Représentant : nom, prénom

Profession

Tél.

Adresse avec numéro postal

Date de délivrance du permis de construire

Coût des travaux de construction ou des installations Fr.

Les travaux furent achevés le

A cet effet, une assurance des travaux en cours

N°

fut conclue à l'époque.

Le soussigné désire l'estimation :

* Prière de choisir le type d'estimation

Date

Signature

Les constructions mobilières, c'est-à-dire les constructions érigées pour une durée limitée, de même que les petits ouvrages établis sur le terrain d'autrui, sans droit de superficie, ne doivent pas être assurés auprès de l'ECA JURA, mais en tant que biens mobiliers auprès d'une assurance privée.

Emoluments :

Après l'achèvement des travaux de construction, le propriétaire peut faire fixer gratuitement la valeur d'assurance de nouvelles constructions et d'autres modifications conférant une plus-value au bâtiment. La valeur d'assurance est alors fixée, si possible, dans les 4 mois.

Si le propriétaire désire la fixation de l'assurance dans les 30 jours, ou l'assurance d'un bâtiment non terminé, il doit payer un émolument spécial, selon le tarif ci-dessous.

Valeur d'assurance		Taxe en francs
de	à	
	100 000	50.--
100 001	500 000	160.--
500 001	1 000 000	220.--
1 000 001	2 000 000	330.--

Valeur d'assurance		Taxe en francs
de	à	
2 000 001	3 000 000	440.--
3 000 001	5 000 000	550.--
au-dessus de 5 000 000		660.--

A compléter par la commune	A compléter par l'ECA JURA	
Réception	Réception	Ordre à l'estimateur
Timbre et signature	A estimer jusqu'au	